



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/2022

- **Date de CONVOCATION** : 03/03/2022
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, DELCROS Alain, FREZABEU Philippe, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.

Etaient excusés ou absents : SERIS Daniel, BOMPA Philippe, RESSES Patricia.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

Après ouverture de la séance, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a dû les convoquer en urgence pour réagir rapidement à un appel national de l'AMF en solidarité avec le peuple Ukrainien, le 1^{er} mars 2022.

La mairie souhaite soutenir cette action en faisant un don financier à la protection civile.

1° délibération :

Objet : Subvention exceptionnelle en faveur de la protection civile en solidarité du peuple Ukrainien.

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population Ukrainienne. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un don financier exceptionnel de 500 € à la protection civile.

Cela étant exposé, il est donc demandé au conseil municipal d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de Parnac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29 ;
Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité pour soutenir la population Ukrainienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser un don financier de 500 € à la protection civile.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,